

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Boris Calame, Jean Rossiaud, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Sophie Forster Carbonnier, Guillaume Käser, Pierre Vanek

Date de dépôt : 28 août 2017

Projet de loi

**modifiant la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr)
(M 2 05) (Soutien à l'agriculture biologique)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur la promotion de l'agriculture, du 21 octobre 2004, est modifiée
comme suit :

Art. 8, al. 2 (nouveau, l'al. 2 ancien devenant l'al. 3)

² Sont en particulier favorisées les reconversions d'exploitations à l'agriculture
biologique.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la
Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

L'agriculture biologique assure une protection durable des ressources : un engagement en faveur d'une production d'aliments naturels de haute qualité et une protection de l'environnement.

L'agriculture biologique travaille en harmonie avec la nature, recherchant l'équilibre optimal entre les plantes, le sol, les animaux, les agriculteurs/trices et les consommateurs/trices. En utilisant des engrais organiques, en travaillant le sol avec ménagement, en renonçant aux pesticides nuisibles, en tendant à favoriser des cultures à dimension humaine, en développant une réelle proximité entre les producteurs/trices et les consommateurs/trices et en soutenant l'élevage d'animaux en plein air, l'agriculture biologique protège les êtres humains, la terre, l'eau, l'air et la biodiversité.

La demande en produits bio augmente de jour en jour. En 20 ans, le marché mondial de la production biologique est passé de 10 milliards de dollars à 90 milliards de dollars et la surface des terres cultivées de 10 millions d'hectares à 40 millions d'hectares.¹ L'agriculture biologique n'est plus une production anecdotique et sa croissance est importante et continue. L'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a entamé depuis 20 ans une réflexion sur le potentiel de l'agriculture biologique, réflexion matérialisée par une conférence mondiale en 2007, par la production d'une importante documentation et le développement d'un programme de développement de l'agriculture biologique.² Une des principales informations est que l'agriculture biologique est plus productive dans le contexte d'une agriculture pluviale. Dans une étude comparée de l'agriculture biologique et de l'agriculture conventionnelle³, il est estimé que les obstacles à une plus grande adoption de l'agriculture biologique sont les groupes d'intérêts sectoriels puissants (organisations professionnelles, industries agrochimiques, industries agroalimentaires), les politiques agricoles existantes, un manque d'information et de connaissances des agriculteurs et des consommateurs, une perception

¹ Reganold JP & Wachter JM. 2016. Organic agriculture in the twenty-first century. *Nature Plants* 2 : 15221 doi:10.1038/nplants.2015.221

² <http://www.fao.org/organicag/oa-home/fr/>

³ Reganold JP & Wachter JM. 2016. Organic agriculture in the twenty-first century. *Nature Plants* 2 : 15221 doi:10.1038/nplants.2015.221

faussée de l'agriculture biologique, en particulier par certains groupes d'intérêts industriels qui influencent le public.

La concentration des industries agroalimentaires, leur domination du marché et les politiques agricoles développées jusqu'à maintenant ont entraîné une diminution de la diversité des productions agricoles, une diminution de l'innovation agricole et des financements publics et privés de la recherche agronomique en agriculture biologique qui ont été et restent considérablement inférieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle. Des instruments légaux et des instruments financiers doivent donc être créés pour assurer des politiques commerciales promouvant la sécurité alimentaire et la sécurité des écosystèmes.

Les Suisses sont d'ores et déjà champions du monde en termes de consommation de produits bio.⁴ Les ventes de produits bio ont augmenté de 40% depuis 2011.⁵ L'année dernière, chaque Suisse a acheté en moyenne pour 299 francs de produits issus de l'agriculture biologique, soit 19 francs de plus qu'en 2015.⁶ Les consommateurs/trices font toujours plus confiance à l'agriculture écologique. Le bio est devenu une valeur incontournable. Sans conteste, le bio est un atout majeur pour la santé, pour l'environnement, pour une économie durable et de proximité.

Le potentiel pour les agriculteurs/trices de développement de leur production en bio est considérable. Le chiffre d'affaires des produits biologiques est en constante croissance. « Le marché bio a continué de progresser en augmentant d'env. 7,8% en 2016 (2015 : 5,2%), le chiffre d'affaires bio a dépassé pour la première fois les 2,5 milliards de francs (2015 : 2,323 mia Fr.) et la proportion de bio par rapport à l'ensemble du marché alimentaire a atteint 8,4% (2015 : 7,7%). »⁷ Quelque 140'000 hectares sont cultivés en bio en Suisse par plus de 6000 agriculteurs/trices, ce qui correspond à une proportion de 13,4% de l'ensemble de la surface agricole. Le nombre de fermes converties à l'agriculture biologique a doublé en 2016 en Suisse romande.⁸ Près de 400 exploitations suisses se sont annoncées l'année dernière pour obtenir le label Bourgeon au 1^{er} janvier, dont 112 exploitations situées en

⁴ <http://www.24heures.ch/suisse/bio-toujours-prise-suisse-romande/story/20496996>

⁵ https://www.swissinfo.ch/fr/printemps_les-paysans-de-suisse-romande-virent-bio/43087068

⁶ <http://www.24heures.ch/val-de-romandie/la-cote/Une-grosse-envie-de-faire-a-nouveau-de-la-vraie-agriculture/story/16567527>

⁷ <http://www.bioactualites.ch/marche-bio-reboume/marche-bio.html>

⁸ https://www.swissinfo.ch/fr/printemps_les-paysans-de-suisse-romande-virent-bio/43087068

Suisse romande. Une telle demande n'était plus apparue depuis les années 1990.⁹

La conversion à l'agriculture biologique rencontre toutefois encore une certaine résistance et des difficultés. Les changements qu'elle implique inquiètent : par exemple les nouvelles pratiques, les risques potentiels, les coûts éventuels. Le processus de la reconversion d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique n'est pas toujours une mince affaire et peut dissuader plus d'un/e agriculteur/trice.

A Genève, sur les 350 exploitations agricoles, seules 10% sont en mode de culture biologique. La direction générale de l'agriculture et de la nature, en charge de la politique agricole, a la mission de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, inscrite dans les principes du développement durable. A ce titre, un fonds d'aide aux reconversions existe, mais il convient ici de l'accompagner d'une politique proactive en inscrivant dans la loi le soutien à ces transitions dont l'impact sur la santé et l'environnement est primordial. C'est ce genre d'instrument financier que les Verts souhaitent renforcer.

L'Etat a un rôle à jouer pour soutenir et favoriser ces reconversions, pour aider les agriculteurs/trices à réussir cette transition. Le canton de Fribourg, par exemple, met en place des conseils individuels portant sur la reconversion en culture biologique dans les régions de grandes cultures. Une pratique également mise en place par AgriGenève et qu'il convient d'appuyer.

Le soutien consiste par ailleurs en des conseils sur mesure, des mises en réseau, un soutien financier ou encore la mise en place de formations adaptées.

Le présent projet de loi propose précisément que l'Etat favorise particulièrement les reconversions en culture biologique ; c'est l'instrument légal que les Verts désirent mettre en œuvre. Il incite le canton à répondre à une véritable demande et s'inscrit pleinement dans la ligne de l'article 187 de la Constitution genevoise qui précise que l'Etat encourage une agriculture diversifiée de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité.

Etant donné le grand potentiel de développement de l'agriculture biologique à Genève, la popularité du bio auprès des consommateurs/trices, la nécessité de réduire l'impact environnemental de l'activité agricole et l'urgence de soutenir les agriculteurs/trices de la région, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à adopter le présent projet de loi.

⁹ <http://www.24heures.ch/suisse/bio-toujours-prise-suisse-romande/story/20496996>